

DÉCISION DE LA COMMISSION**du 4 juin 1999****relative au remplacement de membres du comité consultatif de l'énergie***[notifiée sous le numéro C(1999) 1462]*

(1999/367/CE)

LA COMMISSION DES COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES,

vu le traité instituant la Communauté européenne,

vu la décision 96/642/CE du 8 novembre 1996 portant création d'un comité consultatif de l'énergie ⁽¹⁾,vu la décision 98/134/CE du 3 février 1998 relative à la nomination des membres titulaires et suppléants du comité consultatif de l'énergie institué par la décision 96/642/CE ⁽²⁾,

- (1) considérant les démissions présentées par messieurs D. Declercq (IFIEC), J.A. Alvarez Ercilla (Euriscoal), T. Udo (UEAPME), H.W. Knoche (Europa), E. McCarthy (Eurelectric) ainsi que le décès de monsieur G. Erlandsson (EPSU);
- (2) considérant qu'il y a lieu de procéder en conséquence à de nouvelles nominations après consultation des milieux intéressés,

DÉCIDE:

Article premier

Messieurs D. Williams (IFIEC), F. Santoro (Euriscoal), J. Mayer (UEAPME), madame V. Callaud (Europa), messieurs M. Cabellos Velasco (Eurelectric) et B. Dahlsten (EPSU) sont nommés membres du comité consultatif de l'énergie en remplacement, respectivement, de messieurs D. Declercq, J.A. Alvarez Ercilla, T. Udo, H.W. Knoche, E. McCarthy et G. Erlandsson.

Article 2

La présente décision prend effet le jour suivant celui de sa publication au *Journal officiel des Communautés européennes*.

Fait à Bruxelles, le 4 juin 1999.

Par la Commission

Christos PAPOUTSIS

Membre de la Commission

⁽¹⁾ JO L 292 du 15.11.1996, p. 34.

⁽²⁾ JO L 36 du 10.2.1998, p. 14.